

RCS : ANGERS Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00965 Numéro SIREN : 749 812 616 Nom ou dénomination : CN SOLUTIONS
--

Ce dépôt a été enregistré le 09/03/2022 sous le numéro de dépôt 2905

CN SOLUTIONS
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital social de 2.170.000 Euros
7 Esplanade de la Gare – Plot N°3 – Gare de Saint Laud – 49100 Angers
749 812 616 RCS ANGERS

LE 09 MARS 2022
ARRIVÉ AU GREFFE DE COMMERCE

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
RELATIVES A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020
EN DATE DU 30 JUIN 2020**

L'an 2021, le 30 Juin, à Courbevoie,

GDF International S.A.S. ayant son siège social au 1, Place Samuel de Champlain, 92400 COURBEVOIE, inscrite auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro 622 048 965, dûment représentée par M. Jean-Marc TURCHINI son représentant légal,

détenant la totalité du capital social et des droits de vote,

(ci-après l'« associé unique »),

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020 ET QUITUS AUX DIRIGEANTS

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, décide d'approuver les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION : RAPPEL DE LA SITUATION DE LA SOCIETE EU EGARD AUX DIVIDENDES AU TITRES DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'Associé Unique approuve la proposition du Président et, après avoir constaté que les comptes annuels font apparaître un résultat net positif de 6.209.522 euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

A la réserve légale	0 €
Au titre de dividendes	0 €
En report à nouveau	6.209.522 €

Autres réserves

0 €

Le report à nouveau est ainsi porté à la somme de

13.317.584 €

Après affectation du résultat de l'exercice 2020, le montant des capitaux propres s'élèvent à 15.704.585 €.

QUATRIEME RESOLUTION : CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

L'Associé Unique, après lecture du rapport de gestion annuel, prend acte de l'existence de conventions « dites réglementées » visées par l'article 17 des statuts de la Société et soumises aux dispositions des articles L.227-10 et L.227-11 du Code de commerce, ainsi qu'à l'autorisation préalable du Comité de Surveillance telle que prévue par l'article 16.4 des statuts.

CINQUIEME RESOLUTION : DETERMINATION DE LA REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

L'Associé Unique constate qu'aucune rémunération n'a été versée au Président et au Directeur Général de la Société, ni aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice de leurs mandats au sein de la Société au cours de l'année 2020.

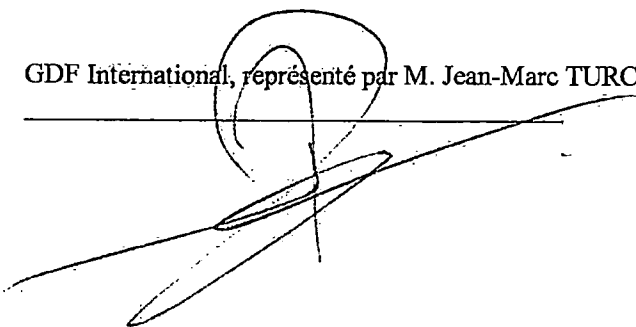
SIXIEME RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES LEGALES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, et notamment à la société FORMALEX, à l'effet d'effectuer tous dépôts, publications et formalités légaux en relation avec les résolutions adoptées ci-avant et toute action nécessaire ou utile à l'approbation des comptes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique, en la personne de son représentant, M. Sergio Val, et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique, en la personne de son représentant, M. Sergio Val, et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé Unique.

GDF International, représenté par M. Jean-Marc TURCHINI



CN SOLUTIONS

Société par Actions Simplifiée

Au capital social de 2.170.000 Euros

**Siège Social : 7 Esplanade de la Gare – Plot N°3 – Gare de Saint Laud – 49100 ANGERS
749 812 616 RCS ANGERS**

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT AUX DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE TENUE ORDINAIREMENT SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Monsieur Sébastien HUBAU, en sa qualité de Président, a conformément aux dispositions des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Il vous est également communiqué le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Les comptes présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

I- ACTIVITE DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions des articles L. 232-1, L. 233-6 et R. 225-102 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après l'activité et les résultats de la Société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2020.

I-1-Événements significatifs

Le 14 mai 2020, CN SOLUTIONS a signé une convention de trésorerie avec sa maison mère Engie qui a fixé une limite concernant la ligne de débit à 15 M€.

CN SOLUTIONS est entrée dans le périmètre d'intégration fiscale d'Engie à compter du 1er janvier 2020.

CNSOLUTIONS a déménagé son établissement secondaire de Paris courant janvier 2020 pour se situer 11 Place des 5 Martyrs du Lycée Buffon - 75014 Paris.

CNSOLUTIONS pour faire face à la crise sanitaire liée au COVID-19 applique les recommandations du Groupe pour préserver la santé de ses équipes, notamment par la mise en place du télétravail dès le 16 mars 2020. Cette crise n'a pas eu d'impact sur les résultats 2020 de CN SOLUTIONS.

I-2- Situation et évolution de la société au cours de l'exercice 2020 :

Notre société propose à ses partenaires des solutions destinées à réduire les déperditions d'énergie liées à l'utilisation de matériels et d'installations par des sociétés du secteur industriel et des bailleurs sociaux.

Les solutions d'économies d'énergie proposées par notre société peuvent être tout ou parties financées par les Primes CEE.

La stratégie de développement commercial initiée par le management continue a porté ses fruits, permettant une accélération notoire du développement des opportunités sur l'année 2020, tout en permettant à notre Société d'accélérer le déploiement de ses offres de solutions clés en main tant auprès de ses clients et prospects bailleurs sociaux, tertiaires et industriels.

I-3- Examen des comptes et résultats :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 48.424.397 euros contre 39.186.103 euros au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié à la fin de l'exercice est de 44 personnes contre 37 à la fin de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 9.560.839 euros contre 8.162.220 euros au titre de l'exercice précédent

Le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 9.513.627 euros contre 8.055.602 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel ressort à 15.155 euros contre – 100.393 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant de l'impôt sur les sociétés s'établit pour l'exercice clos à 2.745.801 euros contre 2.517.912 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice se solde par un résultat net comptable de 6.209.522 euros contre un profit de 5.437.597 euros au titre de l'exercice précédent.

I-4- Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

Notre Société tient à continuer à se différencier, sur un marché en croissance qui voit augmenter la concurrence, en investissant dans la recherche et le développement et sur des prototypes innovants afin de maintenir notre avantage compétitif.

CN SOLUTIONS, compte tenu du caractère imprévisible de la pandémie, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes 2020 de

CN SOLUTIONS, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

I-5- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

CNSOLUTIONS pour faire face à la crise sanitaire liée au COVID-19 continue d'appliquer les recommandations du Groupe pour préserver la santé de ses équipes, notamment par la mise en place du télétravail. Compte tenu du contexte exceptionnel de cette crise sanitaire et économique liée au COVID-19, CNSOLUTIONS ne dispose pas à ce stade d'éléments fiables lui permettant d'estimer l'impact sur les perspectives pour 2021.

Au cours du second trimestre, la direction de la Société a été changée suite à la révocation des mandats du Président et du Directeur Général de la Société. Par conséquent, un nouveau Président (M. Sébastien Hubau) a été nommé en avril 2021. Le mandat de Directeur Général n'a pas été remplacé.

I-6- Activités en matière de recherche et de développement :

Au cours de l'exercice écoulé, en matière de recherche et de développement, la Société a continué le développement de son produit phare, à savoir OCP. Ce développement se poursuivra sur les exercices suivants. En 2020, cela a permis à la société de se prévaloir d'un crédit d'impôt recherche de 40 K€.

I-7- Activité des filiales et de ses établissements secondaires

La Société ne dispose d'aucune participation dans des sociétés tant en France qu'à l'étranger mais dispose d'un établissement secondaire situé à Angers.

I-8- Dépenses visées l'article 39-4 du Code Général des Impôts (dépenses somptuaires) :

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a eu aucune dépense visée à l'article 39-4 du CGI.

I-9- Dépenses visées l'article 39-5 du Code Général des Impôts (frais généraux excessifs ne figurant pas sur le relevé spécial) :

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a eu aucune dépense visée à l'article 39-5 du CGI.

I-10- Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients :

En application des dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, la décomposition, à la date des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard de nos fournisseurs et du solde des créances de nos clients pour :

L'exercice écoulé, est la suivante :

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <u>recues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranche de retard de paiement													
Nombres de factures concernées	NC				18		NC					17	
Montant total des factures concernées (TTC)	NC	6 853 €	20 545 €	9 147 €	38 725 €	75 270 €	NC	848 215 €	5 618 073 €	140 792 €	425 €	6 607 505 €	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)	NC	0%	0%	0%	0%	0%							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)							NC	2%	12%	0%	0%	14%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre de factures exclues	0	0	0	0	5	5	0	0	0	0	0	0	
Montant total des factures exclues (TTC)	0 €	0 €	0 €	0 €	92 264 €	92 264 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : entre 15 jours et 45 jours.						Délais contractuels : entre 15 jours et 60 jours.						

L'exercice précédent, est la suivante :

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <u>recues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	NC				12		NC					10
Montant total des factures concernées (TTC)	NC	15 400 €	0 €	0 €	8 148 €	23 548 €	NC	19 781 €	7 757 €	0 €	0 €	27 538 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)	NC	0%	0%	0%	0%	0%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)							NC	0%	0%	0%	0%	0%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0	1	0	1	3	5	0	0	0	0	0	0
Montant total des factures exclues (TTC)	0 €	50 345 €	0 €	7 907 €	4 160 €	62 412 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : entre 15 jours et 45 jours.						Délais contractuels : entre 15 jours et 60 jours.					

II- RÉSULTATS - AFFECTATION

II-1- Proposition d'affectation du résultat :

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 6.209.522 euros.

Pour l'exercice 2020, le résultat d'exploitation s'élève à un montant de 9.560.839 €.

Le résultat financier pour l'exercice 2020 est un montant négatif de 47.212 €.

Le total net du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2020 avant affectation du résultat s'établit à 44.347.517 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

A la réserve légale	0 €
Au titre de dividendes	0 €
En report à nouveau	6.209.522 €
Autres réserves	0 €

Le report à nouveau est ainsi porté à la somme de 13.317.584 €.

Après affectation du résultat de l'exercice 2020, le montant des capitaux propres s'élèverait à 15.704.585 €.

Nous vous précisons, pour répondre aux exigences des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

III - CONVENTIONS DE L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

En application de l'article 17 des statuts de la Société et des disposition de l'article L.227-10 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous la liste de conventions dites réglementées intervenues en 2020 :

- 1) Une convention de trésorerie a été signée entre la Société et Engie SA. Cette ligne de crédit est plafonnée à 15 M€ et est rémunérée à 0.37%. Au 31/12/20, le montant de l'avance consentie par Engie SA s'élève à 10 M€ ayant donné lieu à une rémunération de 44.880 Euros.

Par ailleurs les conventions ci-après intervenues en 2020 directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, et/ou son Directeur Général n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable par le Comité de Surveillance selon les dispositions de l'article 16.4 des statuts :

- 2) Une commande pour une étude APS pour valorisation des récupérations de chaleur, sur le site du client MAURY MANCHECOURT, en date du 12 Novembre 2020, d'un montant de 59 000 Euros HT, avec COLDINNOV DEVELOPMENT SAS (dont les actionnaires sont directement ou indirectement le Président et le Directeur Général sortants) l'intégralité du montant a été comptabilisée par CN Solutions sur l'exercice 2020.

- 3) Une commande pour l'achat de 4 réacteurs HECO/C auprès de la société COLDINNOV DEVELOPMENT SAS (dont les actionnaires sont directement ou indirectement le Président et le Directeur Général sortants) en date du 18 Mars 2020, d'un montant de 170 000 Euros HT, dont 128 000 Euros ont été réglés en 2020, et 42 000 Euros restant à payer à ce jour.
- 4) Une commande à destination de la société HELIOCLIM SAS (dont les actionnaires sont directement ou indirectement le Président et le Directeur Général sortants) pour une prestation d'installation d'un dispositif de production de froid solaire sur le site du client STG NOSTANG d'un montant de 1 125 000 Euros HT, dont 337 500 Euros ont été réglés en 2020.
- 5) Une commande (devis 15 Mars 2021) d'une étude de faisabilité technique sur du stockage thermochimique de chaleur mobile, à destination de la société COLDINNOV INTERNATIONAL DEVELOPMENT (dont les actionnaires sont directement ou indirectement le Président et le Directeur Général sortants) d'un montant de 30 000 Euros HT. Toutefois, aucun montant n'est dû et n'a été comptabilisé au 31 Décembre 2020.

IV - OPERATIONS REALISEES AU TITRE D'OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS RESERVEES AUX PERSONNELS SALARIES ET AUX DIRIGEANTS DE LA SOCIETE

Aucune opération au titre d'options d'achat ou de souscription d'actions réservées aux personnels salariés et aux dirigeants de la Société n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

V - ACQUISITION D'ACTIONS DESTINEES A ETRE ATTRIBUEES AU SALARIE DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS

Aucune acquisition d'actions n'a été attribuée au salarié dans le cadre de la participation des salariés aux résultats.

VI – ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

1) Mandat du Président

Le Président prend acte que son mandat de Président de la Société n'arrive pas à expiration à l'issue de la consultation de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ayant été nommé aux termes des décisions de l'associé unique de la Société en date 15 avril 2021 pour une durée indéterminée.

2) Mandat du Directeur Général

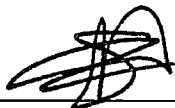
A ce jour, la Société n'a pas de Directeur Général.

3) Mandat du Comité de surveillance

Le Président prend acte que les mandats des membres du Comité de surveillance de la Société n'arrivent pas à expiration à l'issue de la consultation de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ayant été nommé aux termes des décisions de l'associé unique de la Société en date 24 Janvier 2019 pour une durée indéterminée.

4) Mandat du Commissaire aux comptes

Le Président prend acte que le mandat du Commissaire aux comptes titulaire de la Société n'arrive pas à expiration à l'issue de la consultation de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ce dernier ayant été nommé aux termes des décisions de l'associé unique en date du 6 Septembre 2018 pour une durée de six (6) exercices prenant fin à l'issue de la consultation de l'associé unique appelé à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.



Monsieur Sébastien HUBAU
Président

VACHON ET ASSOCIES

**CN SOLUTIONS SAS
7, Esplanade de la Gare
Plot n° 3 – Gare de Saint Laud
49100 ANGERS**

- :: :- :: :: -

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

- :: :- :: :: -

VACHON ET ASSOCIES

CN SOLUTIONS SAS
7, Esplanade de la Gare
Plot n° 3 – Gare de Saint Laud
49100 ANGERS

- :- :- :- :-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS** **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

- :- :- :- :-

A l'Associé Unique,

OPINION

En exécution de la mission que vous nous avez confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **CN SOLUTIONS SAS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de **COVID-19** crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des Articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Evaluation des stocks

La note « 3.2.3. Stocks et en-cours » de l'annexe décrit les modalités d'évaluation des stocks de marchandises, des en-cours de biens et des produits finis relatifs aux Certificats d'Economie d'Energie.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié et le bien fondé des méthodes comptables, les évaluations qui en résultent et les informations fournies en annexe.

- Reconnaissance du chiffre d'Affaires

La note « 5.1 Chiffre d'Affaires » de l'annexe décrit les modalités de reconnaissance du chiffre d'Affaires de l'activité négoce de Certificats d'Economie d'Energie et de l'activité réalisation de travaux.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié et le bien fondé des méthodes comptables, les évaluations qui en résultent et les informations fournies en annexe.

- Contrat de délégation

La note « 3.6. Contrats de délégation » de l'annexe décrit les méthodes comptables retenues pour ce poste.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié et le bien fondé des méthodes comptables, les évaluations qui en résultent et les informations fournies en annexe.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'Article D. 441-4 du Code de Commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Une description des responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels figure en annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Une description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2021

Le Commissaire aux Comptes
VACHON ET ASSOCIES
Représenté par

Bertrand VACHON

Associé Gérant

CN SOLUTIONS SAS

- :- :- :- :- :

**ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

- :- :- :- :- :

**DESCRIPTION DES RESPONSABILITES DE LA DIRECTION
ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

**DESCRIPTION DES RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES
ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'Article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Période du 01/01/20 au 31/12/20

CN Solutions

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	857 599	517 659	339 940	576 442
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	806 997		806 997	37 532
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 664 597	517 659	1 146 937	613 974
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	34 979	29 491	5 487	16 135
Autres immobilisations corporelles	519 979	483 208	36 772	65 084
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	554 958	512 699	42 259	81 219
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	16 627		16 627	146 728
TOTAL immobilisations financières :	16 627		16 627	146 728
ACTIF IMMOBILISÉ	2 236 181	1 030 358	1 205 823	841 920
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	285 787		285 787	1 118 372
Stocks d'en-cours de production de biens	7 155 959		7 155 959	463 629
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	590 690		590 690	917 286
Stocks de marchandises	0		0	0
TOTAL stocks et en-cours :	8 032 437		8 032 437	2 499 288
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				4 149
Créances clients et comptes rattachés	25 545 526	1 220	25 544 306	16 696 283
Autres créances	1 621 469		1 621 469	1 531 469
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	27 166 996	1 220	27 165 776	18 231 901
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	6 005 841		6 005 841	9 558 650
Charges constatées d'avance	1 937 640		1 937 640	985 239
TOTAL disponibilités et divers :	7 943 481		7 943 481	10 543 889
ACTIF CIRCULANT	43 142 914	1 220	43 141 694	31 275 078
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

Bilan Passif

CN Solutions

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 2 170 000	2 170 000	2 170 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence	217 000	191 980
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	7 108 062	1 695 486
Résultat de l'exercice	6 209 522	5 437 597
TOTAL situation nette :	15 704 585	9 495 062
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	15 704 585	9 495 062
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	303 543	
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	303 543	
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	10 170 251	10 245 974
TOTAL dettes financières :	10 170 251	10 245 974
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	144 100	
Dettes diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 505 513	4 865 494
Dettes fiscales et sociales	7 520 489	7 017 666
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2 434
Autres dettes	209 847	245 530
TOTAL dettes diverses :	17 235 849	12 131 123
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	789 189	244 838
DETTES	28 339 389	22 621 936
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	44 347 517	32 116 998

Compte de Résultat (Première Partie)

CN Solutions

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
Ventes de marchandises	5 049		5 049	6 018
Production vendue de biens	22 245 533		22 245 533	18 976 489
Production vendue de services	26 146 909	26 906	26 173 815	20 203 597
Chiffres d'affaires nets	48 397 491	26 906	48 424 397	39 186 103
Production stockée			6 365 735	(236 218)
Production immobilisée			454 835	158 184
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			29 326	69 901
Autres produits			42 994	880
PRODUITS D'EXPLOITATION			55 317 287	39 178 851
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			1 703	36
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			16 907 393	10 928 327
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				(833 562)
Autres achats et charges externes			25 285 727	17 070 738
TOTAL charges externes :			42 194 822	27 165 537
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			284 287	242 208
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 902 839	2 411 831
Charges sociales			757 221	1 007 118
TOTAL charges de personnel :			2 660 059	3 418 950
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			294 397	171 027
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				1 220
Dotations aux provisions pour risques et charges			303 543	
TOTAL dotations d'exploitation :			597 940	172 247
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			19 339	17 690
CHARGES D'EXPLOITATION			45 756 448	31 016 631
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			9 560 839	8 162 220

Compte de Résultat (Seconde Partie)

CN Solutions

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	9 560 839	8 162 220
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	4 239	2 482
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	4 239	2 482
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	51 450	109 100
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	51 450	109 100
RÉSULTAT FINANCIER	(47 212)	(106 617)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	9 513 627	8 055 602
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	16 800	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	16 800	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 645	226
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		99 867
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	1 645	100 093
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	15 155	(100 093)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	573 459	
Impôts sur les bénéfices	2 745 801	2 517 912
TOTAL DES PRODUITS	55 338 326	39 181 333
TOTAL DES CHARGES	49 128 803	33 743 736
BÉNÉFICE OU PERTE	6 209 522	5 437 597

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 44.347.517 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 6.209.522 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Activité

La société CN Solutions a pour activité la fourniture de solutions de suivi et de pilotage des performances énergétiques, régulation, récupération d'énergie, isolations et tous services relatifs à ces domaines pour le compte de clients industriels, collectivités et bailleurs qui permettent de réaliser des économies d'énergie et produire ainsi des CEE. De part ses contrats de délégation, CN Solutions a obtenu le statut d'obligé pour la 4^{ème} période du dispositif, et, à ce titre peut se voir délivrer des CEE.

2. Evénements significatifs de l'exercice

- Le 14 mai 2020, CN SOLUTIONS a signé une convention de trésorerie avec sa maison mère Engie qui a fixé une limite concernant la ligne de débit à 15 M€.
- CN SOLUTIONS est entrée dans le périmètre d'intégration fiscale d'Engie à compter du 1er janvier 2020.
- CNSOLUTIONS a déménagé son établissement secondaire de Paris courant janvier 2020 pour se situer 11 Place des 5 Martyrs du Lycée Buffon - 75014 Paris.
- CNSOLUTIONS pour faire face à la crise sanitaire liée au COVID-19 applique les recommandations du Groupe pour préserver la santé de ses équipes, notamment par la mise en place du télétravail dès le 16 mars 2020. Cette crise n'a pas eu d'impact sur les résultats 2020 de CN SOLUTIONS.

3. Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés en conformité avec les normes comptables définies par le règlement ANC 2019-06 relatif au Plan Comptable Général et conformément à l'avis CUCNC n° 2006-D du 4 octobre 2006 et du règlement ANC n° 2012-04 du 4 octobre 2012 relatifs au traitement comptable du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (dénommés CEE)

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

CN SOLUTIONS, compte tenu du caractère imprévisible de la pandémie, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes 2020 de CN SOLUTIONS, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

3.1. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3.2. Immobilisations

3.2.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires : droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'acte, etc.) ou à leur coût de production.

Le coût des immobilisations produites par la société elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Le coût de production des projets développés en interne inclut notamment les coûts des salaires des personnes liées à l'activité de développement et le coût des prestataires rattachables au développement de ces projets.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- | | |
|--|----------------|
| - Logiciels | 1 à 3 ans |
| - Agencements, aménagements et installations | 5 ans à 10 ans |
| - Matériel de transport | 3 ans à 5 ans |
| - Mobilier et matériel de bureau | 3 ans à 10 ans |

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

La valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage. La valeur d'usage est déterminée en fonction des perspectives économiques prévues par la direction pour la Société, notamment grâce à l'utilisation de cet actif.

Une dépréciation est calculée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.2.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût historique.

Elles sont constituées principalement des dépôts et cautionnements versés relatifs au bail commercial pour la location des bureaux à Angers.

3.2.3. Stocks et en-cours

Les stocks de Certificats d'Economie d'Energie sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP). Les stocks au bilan correspondent aux Certificats d'Economie d'Energie précarités et classiques.

Les stocks de marchandises correspondent aux équipements en cours de déploiement et destinés à être cédés. Ils sont évalués en fonction du coût d'achat selon la méthode du Coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks de matières premières correspondent aux primes versées par la société sous forme de remise sur les chantiers facturés et en attente d'être déposées auprès du pôle National des Certificats d'Economie d'Energie à la clôture de la période.

Les stocks d'encours correspondent à des Certificats d'Economie d'Energie déposés par la société au cours de la période et en attente de délivrance par le Pôle National des Certificats d'Economie d'Energie à la clôture de la période.

Les stocks de produits finis correspondent à des Certificats d'Economie d'Energie déposés et délivrés par le Pôle National des Certificats d'Economie d'Energie à la clôture de la période.

L'entrée des stocks dans le calcul du CUMP est évaluée au coût de production, c'est-à-dire en tenant compte du coût d'achat de la matière (primes à verser aux ayants droit) ou au prix d'achat pour les Certificats d'Economie d'Energie achetés sur le marché.

La valeur brute des stocks intègre une quote-part de coût de main d'œuvre pour les certificats produits.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'à la clôture, la valeur d'inventaire des stocks ou des travaux en cours est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire correspond au prix de vente retenu pour les dernières opérations de vente réalisées au cours de l'exercice.

3.3. Créances et autres créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Après une analyse créance par créance, les créances identifiées comme douteuse sont dépréciées suivant les règles ci-dessous :

- | | |
|--|-------|
| - Procédure de sauvegarde, redressement judiciaire et liquidation judiciaire : | 100 % |
| - Retard entre 91 et 180 jours : | 50 % |
| - Retard entre 181 jours et 270 jours : | 75 % |
| - Retard à plus de 270 jours : | 100 % |

3.4. Dettes courantes

L'essentiel des dettes courantes a une échéance inférieure à 1 an (voir Etat des Echéances des Créances et des Dettes).

3.5. Engagements de retraite

La Société ne comptabilise dans ses comptes aucune provision au titre des engagements de retraite.

Le montant de cet engagement au 31 décembre 2020 se monte à 176.961 euros (y compris charges sociales).

Cet engagement a été déterminé pour l'ensemble des salariés la société selon une méthode actuarielle basée sur l'utilisation de la table de mortalité INSEE F 2011-2013.

Pour cette méthode, les hypothèses prises en compte pour le calcul sont les suivants :

- Taux d'actualisation : 0.40 %
- Taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 3 %
- Turnover du personnel : 5 %
- Taux des charges sociales : 45 %

3.6. Contrat de délégation

La Société reconnaît le chiffre d'affaires et la marge correspondante à l'avancement, en fonction de sa capacité à produire les CEE pour lesquels elle fournit à son client obligé une prestation de services relative à sa délégation d'obligation de réaliser des économies d'énergie. Le chiffre d'affaires est reconnu sur une base prorata temporis (soit un tiers du volume total délégué par exercice sur la période 2018-2020).

3.7. Provision

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

4. Notes sur le Bilan

4.1. Actif immobilisé

Tableau de variation des immobilisations

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légal
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles (1)	888 621	-	776 771	796	1 664 597	-
TOTAL Immobilisations incorporelles :	888 621	-	776 771	796	1 664 597	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-	-
Constructions installations générales	-	-	-	-	-	-
Matériel de mesure	34 979	-	-	-	34 979	-
Installations générales, agencements et divers	566 147	-	-	133 951	432 196	-
Matériel de transport	88 663	-	-	30 956	57 707	-
Matériel de bureau, informatique et mobilier	34 093	-	11 629	15 645	30 076	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
TOTAL Immobilisations corporelles :	723 882	-	11 629	180 553	554 958	-
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES						
Participations évaluées par mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	146 728	-	-	130 101	16 627	-
TOTAL Immobilisations financières :	146 728	-	-	130 101	16 627	-
TOTAL GÉNÉRAL	1 759 230	-	788 400	311 449	2 236 181	-

(1) Les autres immobilisations incorporelles d'un montant de 1.664.597 Euros sont composées principalement par des immobilisations incorporelles en cours pour un montant de 806.997 Euros.

AMORTISSEMENTS - SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	274 647	243 808	796	517 659
TOTAL immobilisations incorporelles :	274 647	243 808	796	517 659
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Constructions installations générales	-	-	-	-
Matériel de mesure	1 172	10 648	-	11 820
Installations techn. et outillage industriel	541 491	25 259	133 951	432 799
Matériel de transport	78 843	8 761	30 956	56 648
Mat. de bureau, informatique et mobil.	21 157	5 922	15 645	11 433
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
TOTAL immobilisations corporelles :	642 663	50 589	180 553	512 699
TOTAL GÉNÉRAL	917 310	294 397	181 349	1030 358

4.2. Actif circulant

4.2.1. Etat des créances**État des Échéances des Créances - CNS**

RUBRIQUES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	16 627	-	16 627
TOTAL de l'actif immobilisé :	16 627	-	16 627
Clients douteux ou litigieux	1 464	-	1 464
Autres créances clients (1)	25 544 062	25 544 062	-
Créance représent. de titres prêtés ou re	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	27 281	27 281	-
Sécurité sociale et autres organismes so	1	1	-
État - Impôts sur les bénéfices	-	-	-
État - Taxe sur la valeur ajoutée	1 587 154	1 587 154	-
État - Autres impôts, taxes et versements	-	-	-
État - Divers	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-
Débiteurs divers	7 033	7 033	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	27 166 996	27 165 532	1 464
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1 937 640	1 937 640	-
TOTAL GÉNÉRAL	29 121 263	29 103 172	18 091

(1) Les autres créances clients sont composées principalement de facture à établir pour 17.904 K€ relatif au Chiffre d'affaires chantiers en fonction de leur pourcentage d'avancement respectif.

4.2.2. Produits à recevoir**Produits à Recevoir - CNS****MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN**

Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	17 903 617
Personnel	
Organismes sociaux	
État	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	17 903 617

4.3. Composition du Capital Social

Composition du Capital Social - CNS

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	2 170 000	1
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	-	-
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice	-	-
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	2 170 000	1

4.4. Capitaux propres

Variation des capitaux propres - CNS

CATEGORIES DE TITRES	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Capital social	2 170 000	-	-	2 170 000
Prime de fusion	-	-	-	-
Réserve légale	191 980	-	(25 020)	217 000
Report à nouveau	1 695 485	-	(5 412 577)	7 108 062
Résultat de l'exercice	5 437 597	6 209 522	5 437 597	6 209 522
Capitaux propres	9 495 062	6 209 522	-	15 704 585

4.5. Dettes

4.5.1. Etat des Dettes

État des Échéances des Dettes - CNS

RUBRIQUES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Auprès des établissements de crédit :	-	-	-	-
- à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
- à plus d' 1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	97 500	-	97 500	-
Fournisseurs et comptes rattachés	9 505 513	9 505 513	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)	-	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	1 004 564	1 004 564	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	324 822	324 822	-	-
Impôts sur les bénéfices	535 720	535 720	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	5 626 069	5 626 069	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	68 848	68 848	-	-
Dettes sur immo. et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	10 072 751	10 072 751	-	-
Autres dettes	209 847	209 847	-	-
Dette représentat. de titres empruntés	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	789 189	789 189	-	-
TOTAL	28 234 823	28 137 323	97 500	-

4.5.2. Etat des Charges à Payer**Charges à Payer - CNS**

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 214 956
Dettes fiscales et sociales	1 252 432
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	7 467 388

4.6. Comptes de régularisation

4.6.1. Charges et produits constatés d'avance

Selon le principe de l'indépendance des exercices, ont été constatées d'avance les charges et les produits couvrant une période afférente à l'exercice suivant.

Charges et Produits Constatés d'Avance - CNS

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	1 937 640	789 189
Charges ou produits financiers	-	-
Charges ou produits exceptionnels	-	-
TOTAL	1 937 640	789 189

Les charges constatées d'avance sont principalement constituées de frais généraux et de frais liés aux chantiers ne devant pas être reconnu en charge en raison du taux d'avancement des chantiers en cours.

Les produits constatés d'avance sont principalement constitués de revenus liés aux chantiers ne devant pas être reconnu en produit en raison du taux d'avancement des chantiers en cours.

4.6.2. Provisions**Provisions Inscrites au Bilan - CNS**

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements	-	-	-	-
Provisions pour investissement	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-
Dont majorations exceptionnelles de 30%	-	-	-	-
Provisions pour prêts d'installation	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	-	-	-	-
Provisions pour litiges	-	-	-	-
Prov. pour garant. données aux clients	-	-	-	-
Prov. pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-
Prov. pour pensions et obligat. simil.	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-
Prov. pour renouvellement des immo. et grandes révisions	-	-	-	-
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	-	-	-	-
Autres prov. pour risques et charges	-	303 543	-	303 543
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	-	303 543	-	303 543
Prov. sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Prov. sur immobilisations corporelles	-	-	-	-
Prov. sur immo. titres mis en équival.	-	-	-	-
Prov. sur immo. titres de participation	-	-	-	-
Prov. sur autres immo. financières	-	-	-	-
Provisions sur stocks et en cours	-	-	-	-
Provisions sur comptes clients	13 220	-	12 000	1 220
Autres provisions pour dépréciation	-	-	-	-
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	13 220	-	12 000	1 220
TOTAL GÉNÉRAL	13 220	303 543	12 000	304 763

Les autres provisions pour risques et charges sont totalement composées d'une provision pour perte à terminaison d'un montant de 303 K€.

5. Notes sur le Compte de résultat

5.1. Chiffre d'affaires

Lorsqu'un accord définitif de transaction portant sur des Certificats d'Economies d'Energie a été conclu avant la clôture de la période et qu'un ordre de transfert a été émis auprès du registre national des certificats d'économies d'énergie au cours de cette même période, les certificats cédés sont comptabilisés en chiffre d'affaires et la marge est considérée comme acquise même si le transfert est effectivement enregistré par le registre au cours de la période comptable suivante.

Lorsqu'un projet portant sur notre activité travaux n'a pas été achevé avant la clôture de la période, le chiffre d'affaires et la marge s'y rapportant sont constatées en fonction de l'avancement du chantier.

Ventilation du Chiffre d'Affaires Net - CNS

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	Montant
Ventes de marchandises	5 049
Production vendue de biens	22 245 533
Production vendue de services	26 173 815
TOTAL	48 424 397

RÉPARTITION PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE	Montant
France	48 397 491
Autres	26 906
TOTAL	48 424 397

6. Autres informations

6.1. Evénements postérieurs à la clôture

- CNSOLUTIONS pour faire face à la crise sanitaire liée au COVID-19 continue d'appliquer les recommandations du Groupe pour préserver la santé de ses équipes, notamment par la mise en place du télétravail. Compte tenu du contexte exceptionnel de cette crise sanitaire et économique liée au COVID-19, CNSOLUTIONS ne dispose pas à ce stade d'éléments fiables lui permettant d'estimer l'impact sur les perspectives pour 2021.

6.2. Effectifs

Effectif Moyen - CNS

EFFECTIFS	Personnel salarié
Cadres	30
Agents de maîtrise et techniciens	-
Employés	7
Ouvriers	-
TOTAL	37

6.3. Identité de la société mère consolidant les comptes

Dénomination sociale : GDF INTERNATIONAL

RCS : 622 048 965

Adresse : 1 Place Samuel de Champlain 92400 COURBEVOIE

6.4. Intégration fiscale

Le groupe fiscal dont la société tête de groupe est ENGIE SA a intégré CN SOLUTIONS en date du 1er janvier 2020.

Conformément à la convention d'intégration fiscale signée en date du 16 mars 2020 :

- La Société et la société tête de groupe bénéficient du principe de neutralité fiscale ;
- Les charges d'impôt sont supportées par la Société après imputation (i) de ses déficits antérieurs intégrés, en application des règles de droit commun ; (ii) de ses éventuels crédits d'impôt ;
- Le paiement de la charge d'impôt à la société tête de groupe se fait selon l'échéancier auquel cette dernière est soumise ; le droit à remboursement en cas de crédit d'impôt est acquis à la Société selon les mêmes conditions que si la Société n'avait pas été membre du groupe d'intégration fiscale (mais en tenant compte de son statut d'entreprise liée au sens de la PME communautaire en revanche, le cas échéant) ;
- Les économies d'impôt réalisées par le groupe, liées aux déficits antérieurs intégrés, sont conservées chez la société tête de groupe et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice pour cette dernière, qui supportera seule la charge d'impôt ultérieure le cas échéant.

6.5. Passifs éventuels

Néant

6.6. Transaction avec des parties liées

Au cours de l'exercice 2020, aucune opération non courante n'a été réalisée avec des membres des organes de direction ni entités sur lesquelles un des principaux dirigeants exerce le contrôle, un contrôle conjoint, une influence notable ou détient un droit de vote.

6.7. Rémunération des organes d'administration, de direction et de surveillance

Cette information n'est pas communiquée dans la mesure où cela reviendrait à communiquer une information individuelle.

6.8. Résultat Exceptionnel

Résultat Exceptionnel - CNS

En €	Charges Exceptionnelles	Produits Exceptionnelles
Pénalité	825	
Transaction	820	
Produit de Cession d'immobilisation		16 800
TOTAL	1 645	16 800

6.9. Transfert de Charges

Transfert de Charges - CNS

En €	Montant
Avantages en Nature	17 326
TOTAL	17 326

6.10. Ventilation de la charge d'Is

Ventilation de l'Impôt sur les Bénéfices - CNS

RÉPARTITION	Résultats avant impôts	Impôts
Résultat courant	9 513 627	2 741 434
Résultat exceptionnel (hors participation)	15 155	4 367
Résultat comptable (hors participation)	9 528 782	2 745 801

- Indication du CIR :

Pour cet exercice, il a été comptabilisé le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) au titre de 2020 pour un montant de 40.590 €.

- Situation fiscale différée

Les montants ci-dessous ont été réintégré fiscalement et seront déduits à la clôture du prochain exercice :

- La provision ORGANIC (C3S) pour un montant de 35.964 €
- La provision PARTICIPATION pour un montant de 573.459 €
- La provision pour risques et charges pour un montant de 303.543 €

6.11. Autres engagements hors bilan

- Dans le cadre de son activité, CN Solutions conclut des ventes à terme (carnet de commandes) dans le but de sécuriser la livraison des CEE qu'elle produit, et ainsi assurer sa rentabilité future. La stratégie de couverture est définie en fonction de la durée et des volumes sur lesquels CN Solutions prend des engagements d'achat, considérant que ceux-ci sont au cœur de son modèle économique de production en lien avec le dispositif des CEE.

Ainsi :

- ces contrats permettent de sécuriser une partie de l'activité de l'entreprise tout en ne l'exposant pas au-delà de ses prévisions d'activité normale,
- ils ne présentent pas de risque de perte à terminaison, à savoir que les prix de vente contractualisés à la date de clôture sont supérieurs au coût moyen pondéré de production prévisionnel des certificats destinés à leur être livré.